

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE  
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS CITE**

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant maintien du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2019-110 créant l'unité mixte de service US 36 ;

Vu la décision n° 2024-8 renouvelant l'unité mixte de service US 36 ;

Vu la décision n° 2025-123 renouvelant l'unité mixte de service US 36 ;

**DECIDENT :**

**Article 1 :** Madame Evelyne SEGAL-BENDIRDJIAN, ayant fait valoir ses droits à la retraite, il est mis fin à ses fonctions de directrice de l'unité mixte de service US 36 intitulée « BiomedTech Facilities ».

**Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 8 mai 2026.

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE  
ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

**Didier SAMUEL**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS CITE**